Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

REMPLACEMENT 2024
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion - Mayotte

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E1 EPREUVE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Toutes options

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 10 pages

SUJET

THÈME : Consommer autrement et crise écologique

Corpus documentaire :

Document 1 : Simon-Pierre SENGAYRAC et Nathan STERN, « La TVA environnementale va permettre d'aligner choix de consommation et convictions écologiques », *Le Monde*, 12 avril 2022

Document 2 : Fred VARGAS, "Sauvez-moi, ou crevez avec moi", texte publié au lancement de l'alliance Europe Écologie – Les Verts, 2008

Document 3 : Jean JOUZEL, "La transition écologique est inéluctable !", propos recueillis par Jean-Christophe MARTINEAU, *Notre Temps*, avril 2021

Document 4 : Patrick CHAPPATTE, « Sans retour », paru dans *Der Spiegel* (hebdomadaire allemand), 7 août 2021

PREMIÈRE PARTIE (20 points)

Question 1

Repérez dans le **document 1** un facteur économique et un facteur sociologique qui expliquent les choix de consommation qui contribuent aux dérèglements écologiques dont il est question dans le texte.

Question 2

Expliquez, en mobilisant les concepts et mécanismes économiques pertinents, la phrase en gras dans le **document 1** : "en modifiant les conditions de marché, la TVA environnementale touche au moteur de la transformation des entreprises : la rentabilité".

Dix lignes manuscrites ou 100 mots environ sont attendus.

Question 3

Expliquez, à partir du **document 1**, de vos connaissances, et en mobilisant les concepts et théories économiques pertinents, comment la fiscalité environnementale peut contribuer à rendre les comportements des consommateurs compatibles avec les enjeux écologiques contemporains.

Vingt lignes manuscrites ou 200 mots environ sont attendus.

DEUXIÈME PARTIE (20 points)

Dans un texte rédigé et en vous appuyant sur l'analyse de l'ensemble des documents :
- Identifiez le problème posé par ces documents en relation avec le thème du sujet « consommer autrement et crise écologique ».

- Formulez une problématique, en la justifiant précisément.

Trente lignes maximum sont attendues.

TROISIÈME PARTIE (20 points)

Dans un essai de deux pages manuscrites environ, développez un point de vue personnel et argumenté pour répondre à la problématique que vous avez formulée dans la deuxième partie.
Vous vous appuierez sur des arguments et des contre-arguments issus des documents et de vos connaissances personnelles.

DOCUMENT 1

Simon-Pierre SENGAYRAC et Nathan STERN, *Le Monde*, 12 avril 2022

« La TVA[1] environnementale va permettre d'aligner choix de consommation et convictions écologiques »

Jusqu'à présent, les produits polluants sont moins chers que ceux qui respectent l'environnement, mais la possibilité de baisser la TVA sur critères écologiques va fournir une arme de transformation massive de notre modèle économique, expliquent, dans une tribune au « Monde », les consultants Nathan Stern et Simon-Pierre Sengayrac.

Tribune. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), paru le 4 avril, affirme clairement que l'humanité a trois ans pour mettre en place de *« rapides, profondes et la plupart du temps immédiates réductions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs »,* afin de ne pas dépasser 1,5 °C de hausse de la température du globe. L'année 2021 a en effet marqué des records en matière de concentration de CO_2 dans l'atmosphère et de réchauffement climatique.

S'il est établi que les modes de production et de consommation des pays développés contribuent grandement à ces dérèglements, les externalités de notre système économique – à savoir son impact sur l'environnement – sont très peu intégrées au prix final payé par les consommateurs. Alors qu'il est urgent de transformer notre économie, comment concilier nos comportements de consommateurs avec cette exigence vitale ? Sans donner une réponse exhaustive à cette question, la Commission européenne est en train de fournir aux États une arme de transformation massive de notre modèle : la possibilité de baisser la TVA sur critères environnementaux.

Concrètement, les institutions européennes sont en cours de révision de la directive TVA, en application depuis 2006, dont l'objet est de s'assurer que les marchés de chaque État membre reposent sur des règles fiscales communes. Cette révision ouvrira le droit à exonérer de TVA des produits jugés respectueux de l'environnement (au passage, cette révision entraînera aussi pour la France l'impossibilité d'appliquer des taux réduits sur le chauffage au gaz « naturel » et au bois).

[1] TVA : La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation qui est directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent en France.

Inadéquation

Cette évolution est cruciale. En effet, la crise des « gilets jaunes » a montré à quel point il est difficile en France de mettre en place une taxe carbone sur les produits polluants, notamment le gazole. Cette crise a manifesté l'inadéquation de notre organisation sociale et territoriale avec l'urgence écologique : la planète brûle, mais il est encore difficile pour de nombreuses personnes de se rendre à leur travail ou sur leurs lieux de sociabilité sans leur voiture ; de remplir leur réfrigérateur ou encore de s'habiller sans acheter des produits dont la confection, le transport et la distribution détruisent notre planète.

Bien que la conscience écologique s'étende, en témoigne la place de ce sujet dans les préoccupations des Français, il est toujours moins cher de consommer des produits à l'empreinte environnementale élevée que des produits respectueux de l'environnement. Or, la TVA environnementale est en ce sens une anti-taxe carbone : au lieu d'augmenter les prix des produits polluants, elle baisse les prix des produits respectueux de l'environnement. Elle permet d'aligner enfin ses choix de consommation avec ses convictions écologiques.

En exonérant les produits dits « best in class » de TVA, c'est-à-dire les plus vertueux au sein de chaque secteur, leurs prix peuvent être réduits de 20 % ce qui les rend pour ainsi dire compétitifs. Par exemple, cette mesure permettrait de payer un tee-shirt en lin bio, produit en Normandie, à un prix comparable à celui d'une marque de *fast fashion*[2], produit en Indonésie.

Des mécanismes de contrôle devront être mis en place pour s'assurer que cette baisse de fiscalité se traduira par une baisse de prix, et non par une hausse de marge des entreprises, comme on a pu le constater dans le passé dans la restauration.

Cette mesure a la possibilité de radicalement transformer notre système productif. En effet, elle joue sur deux incitations potentiellement suffisantes pour créer un point de bascule.

Des gains de pouvoir d'achat

D'un côté, une partie des consommateurs se tournera vers les produits détaxés par un effet de substitution : à prix équivalent, ils préféreront les produits respectueux de l'environnement plutôt que les autres, augmentant la demande des premiers au détriment des seconds.

[2] : La *fast fashion* (anglicisme), mode éphémère ou mode express, est un segment de l'industrie vestimentaire qui se caractérise par le renouvellement très rapide des vêtements proposés à la vente, plusieurs fois par saison, voire plusieurs fois par mois (Wikipedia)

DOCUMENT 1 (suite et fin)

De l'autre, les entreprises chercheront à capter cette demande, ce qui les obligera à améliorer leurs processus de production pour bénéficier de la détaxe. **En modifiant les conditions de marché, la TVA environnementale touche au moteur de la transformation des entreprises : la rentabilité**. Dans certains secteurs, une baisse même mineure de cette rentabilité est suffisante pour les contraindre à se transformer : en 2019, la rentabilité de l'activité « commerce de détail » était, selon l'Insee, seulement de 1,1 % .

La TVA étant la principale recette de l'État (155,7 milliards d'euros de recette brute en 2021), cette mesure a un coût. Pour le limiter, les filières elles-mêmes pourraient financer en partie le manque à gagner. Comment ? En exigeant des entreprises qu'elles internalisent leur empreinte carbone, sur le modèle des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) qui, aujourd'hui, doivent organiser et financer le traitement des déchets générés par leurs produits.
Une légère contribution proportionnelle aux émissions de carbone de chaque secteur pourrait ainsi leur être demandée. Dans un contexte de retour de l'inflation (+ 4,5 % en mars 2022 par rapport à mars 2021, selon la Banque de France), et alors que le pouvoir d'achat est de loin la préoccupation principale des Français dans cette élection présidentielle, la TVA environnementale devrait ainsi permettre d'accélérer la transition écologique de notre économie tout en offrant des gains de pouvoir d'achat aux consommateurs.

DOCUMENT 2

Fred VARGAS, « Sauvez-moi, ou crevez avec moi », 2008

Nous y voilà, nous y sommes.

Depuis cinquante ans que cette tourmente menace dans les hauts-fourneaux[3] de l'incurie[4] de l'humanité, nous y sommes. Dans le mur, au bord du gouffre, comme seul l'homme sait le faire avec brio, qui ne perçoit la réalité que lorsqu'elle lui fait mal.

Telle notre bonne vieille cigale à qui nous prêtons nos qualités d'insouciance. Nous avons chanté, dansé. Quand je dis « nous », entendons un quart de l'humanité tandis que le reste était à la peine.

Nous avons construit la vie meilleure, nous avons jeté nos pesticides à l'eau, nos fumées dans l'air, nous avons conduit trois voitures, nous avons vidé les mines, nous avons mangé des fraises du bout monde, nous avons voyagé en tous sens, nous avons éclairé les nuits, nous avons chaussé des tennis qui clignotent quand on marche, nous avons grossi, nous avons mouillé le désert, acidifié la pluie, créé des clones, franchement on peut dire qu'on s'est bien amusés.

On a réussi des trucs carrément épatants, très difficiles, comme faire fondre la banquise, glisser des bestioles génétiquement modifiées sous la terre, déplacer le Gulf Stream, détruire un tiers des espèces vivantes, faire péter l'atome, enfoncer des déchets radioactifs dans le sol, ni vu ni connu. Franchement on s'est marrés. Franchement on a bien profité. Et on aimerait bien continuer, tant il va de soi qu'il est plus rigolo de sauter dans un avion avec des tennis lumineuses que de biner des pommes de terre. Certes.

Mais nous y sommes.

À la Troisième Révolution. Qui a ceci de très différent des deux premières (la Révolution néolithique et la Révolution industrielle, pour mémoire) qu'on ne l'a pas choisie.

« On est obligés de la faire, la Troisième Révolution ? » demanderont quelques esprits réticents et chagrins.

Oui. On n'a pas le choix, elle a déjà commencé, elle ne nous a pas demandé notre avis. C'est la mère Nature qui l'a décidé, après nous avoir aimablement laissés jouer avec elle depuis des décennies. La mère Nature, épuisée, souillée, exsangue, nous ferme les robinets. De pétrole, de gaz, d'uranium, d'air, d'eau.

[3] Haut-fourneau : grand four à cuve destiné à fondre le minerai de fer (Le Robert).
[4] Incurie : l'*incurie* est une condition comportementale dans laquelle un individu néglige ses propres besoins. (Wikipedia) Synonymes : laisser aller, négligence, abandon.

DOCUMENT 2 (suite et fin)

Son ultimatum est clair et sans pitié : Sauvez-moi, ou crevez avec moi (à l'exception des fourmis et des araignées qui nous survivront, car très résistantes, et d'ailleurs peu portées sur la danse).

Sauvez-moi, ou crevez avec moi. Évidemment, dit comme ça, on comprend qu'on n'a pas le choix, on s'exécute illico et, même, si on a le temps, on s'excuse, affolés et honteux. D'aucuns, un brin rêveurs, tentent d'obtenir un délai, de s'amuser encore avec la croissance.

Peine perdue. Il y a du boulot, plus que l'humanité n'en eut jamais. Nettoyer le ciel, laver l'eau, décrasser la terre, abandonner sa voiture, figer le nucléaire, ramasser les ours blancs, éteindre en partant, veiller à la paix, contenir l'avidité, trouver des fraises à côté de chez soi, ne pas sortir la nuit pour les cueillir toutes, en laisser au voisin, relancer la marine à voile, laisser le charbon là où il est — attention, ne nous laissons pas tenter, laissons ce charbon tranquille — récupérer le crottin, pisser dans les champs (pour le phosphore, on n'en a plus, on a tout pris dans les mines, on s'est quand même bien marrés).

S'efforcer. Réfléchir, même. Et, sans vouloir offenser avec un terme tombé en désuétude, être solidaire.

Avec le voisin, avec l'Europe, avec le monde.

Colossal programme que celui de la Troisième Révolution. Pas d'échappatoire, allons-y. Encore qu'il faut noter que récupérer du crottin, et tous ceux qui l'ont fait le savent, est une activité foncièrement satisfaisante. Qui n'empêche en rien de danser le soir venu, ce n'est pas incompatible. À condition que la paix soit là, à condition que nous contenions le retour de la barbarie, une autre des grandes spécialités de l'homme, sa plus aboutie peut-être.

À ce prix, nous réussirons la Troisième révolution. À ce prix nous danserons, autrement sans doute, mais nous danserons encore.

Fred VARGAS, archéozoologue[5] et romancière

[5] Archéozoologie : discipline scientifique qui vise à reconstituer l'histoire des relations naturelles et culturelles entre l'homme et l'animal (Wikipédia)

DOCUMENT 3

Jean JOUZEL[6], "La transition écologique est inéluctable !", propos recueillis par Jean-Christophe MARTINEAU, *Notre Temps*, avril 2021

Il n'y a plus un instant à perdre pour s'engager dans la lutte contre le réchauffement planétaire, avertit le paléoclimatologue[7]. Cela passe par la réduction de notre consommation énergétique, mais aussi par plus de sobriété.

[...]

Notre Temps : La COP21[8] en 2015, à Paris, a suscité de grands espoirs. Où en est-on ?

Jean JOUZEL : L'accord de Paris concerne tous les pays et pas seulement les pays développés. Il s'agit de limiter le réchauffement bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C par rapport à la période préindustrielle. Pour cela, il faut diminuer d'au moins 40 % nos émissions de GES[9] entre 2020 et 2030 pour atteindre en 2050 la neutralité carbone [c'est-à-dire ne pas rejeter plus de CO2 que les forêts, sols, océans ne peuvent en absorber, NDLR]. C'est un engagement de l'Europe et à nouveau des États-Unis. La Chine l'annonce pour 2060. Le problème réside dans l'inertie de l'économie, des systèmes de production de nos sociétés… Dire que l'on va arriver à la neutralité en 2050 et ne pas s'y mettre tout de suite, c'est un non-sens. Au niveau mondial, on va voir si l'ambition de la COP21 peut s'accroître sérieusement. Nous ne le saurons qu'à l'issue de la COP26, à Glasgow, en novembre prochain.

NT : En France, la loi "climat et résilience" doit être adoptée par le Parlement avant l'été. Elle s'appuie sur les préconisations de la convention citoyenne. Répond-elle aux urgences ?

J.J. : J'ai fait partie du comité de gouvernance de la Convention et je trouve les propositions des citoyens extrêmement pertinentes. Le projet de loi s'appuie dessus, mais elles ont été édulcorées. Les citoyens avaient proposé, par exemple, que les véhicules les plus lourds, ceux qui consomment le plus, soient taxés d'un malus au-dessus de 1,4 tonne, cela représentait 25 % des véhicules. Mais le projet de loi a retenu comme limite 1,8 tonne, soit 1 % des véhicules. Cela n'a aucun sens… J'espère qu'il y aura un vrai débat parlementaire et que le texte pourra être rapproché de la trajectoire fixée dans la stratégie nationale bas-carbone. Ce qui implique de multiplier par trois ou quatre le rythme actuel de réduction de nos émissions. Il aurait fallu que l'ensemble des mesures de la Convention soient mises en œuvre immédiatement !

[6] Jean Jouzel est un paléoclimatologue français membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

[7] Paléoclimatologie : science qui étudie les climats passés et leurs variations (Wikipédia).

[8] La COP 21, ou conférence de Paris, est la 21ème conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Wikipedia).

[9] GES : Gaz à effet de serre

DOCUMENT 3 (suite et fin)

NT : Que peut faire le citoyen, à son échelle ?

J.J. : Se loger, se déplacer, se nourrir : cela représente environ 60 % des GES en France. Pour ces trois volets, le potentiel de réduction de nos émissions grâce à notre "bonne volonté" est estimé à 25 %... Cela veut dire que nous sommes concernés dans nos choix quotidiens. Pour que cela soit efficace, il faut aussi mettre en œuvre des politiques de soutien aux transports collectifs ou à l'isolation des bâtiments, par exemple. En agriculture, il est clair que le rejet de protoxyde d'azote dans l'atmosphère est lié à une utilisation trop intensive d'engrais. Il est possible de progresser. Et j'ai la conviction que l'on n'y arrivera pas sans une certaine sobriété dans nos vies... dans la mobilité, l'alimentation, l'usage du numérique, qui représente 4 % des émissions et demain, si nous n'y prenons pas garde, 7 % à 8 %. Et puis, il ne faut pas dissocier le réchauffement des autres problèmes environnementaux. Je suis sensible à l'influence de la crise climatique sur la perte de biodiversité, la pollution, la sécurité alimentaire, la pauvreté dans le monde.

NT : Va-t-on s'en sortir ?

J.J. : La seule façon d'y arriver, c'est de s'y mettre tout de suite ! La transition énergétique et écologique est inéluctable. Pour les jeunes, cette transition est porteuse d'avenir. Elle implique beaucoup d'innovations, de recherche, et de nouveaux emplois. Rien qu'en France, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) chiffre à 900 000 le nombre d'emplois à créer d'ici à 2050 dans les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports et la mobilité. Il s'agit de bâtir un mode de développement différent de celui issu des Trente Glorieuses, mais qui offre des opportunités en termes d'attractivité des territoires, de qualité de vie. Cela peut être enthousiasmant. Si j'étais jeune, je me lancerais sans hésiter !

DOCUMENT 4

Patrick CHAPPATTE, « Sans retour », paru dans *Der Spiegel* (hebdomadaire allemand), 7 août 2021



Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.